

Paris, le 18 septembre 2014

Message du Président et du Directeur général au personnel sur le projet de loi de finances 2015

Chers collègues,

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a reçu ce jour, en présence de Jean-Louis BIANCO, Conseiller auprès de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF pour faire le point sur les perspectives budgétaires de l'Office national des forêts pour les trois prochaines années. Vous trouverez ci-joint les communiqués de presse diffusés par le Ministère et la Fédération nationale des communes forestières à l'issue de cette réunion.

Nous étions présents à cette réunion importante pour l'avenir de notre établissement au cours de laquelle le Ministre a tout d'abord réaffirmé son attachement au régime forestier, à la multifonctionnalité de la forêt publique et à l'Office national des forêts. Il a rappelé qu'il avait soutenu l'ONF en 2014 par une subvention supplémentaire de 30 millions d'euros, dont 20 M€ au titre du versement compensateur.

Le Ministre a indiqué que le Gouvernement avait entendu la demande des communes forestières. Il a donc été décidé, d'une part, de ne leur demander aucune contribution supplémentaire en 2015, et d'autre part, d'ouvrir dès à présent la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs entre l'Etat, l'ONF et les communes forestières. Le Ministre a précisé que ce nouveau contrat devra permettre de garantir l'équilibre financier de l'ONF sur la base d'une analyse partagée des coûts de gestion de la forêt publique et de rechercher de nouveaux financements dans le cadre des dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Comme nous avons pu l'indiquer préalablement, la perspective favorable du marché du bois en 2014 qui doit se consolider grâce à la volonté réaffirmée des communes forestières et à notre action, permettra à l'ONF de participer en 2015 à l'effort de contrôle de la dépense publique par réduction de 20 millions d'euros de la subvention exceptionnelle de 2014, sans modification du versement compensateur.

En revanche, la contribution de l'Etat au titre des missions d'intérêt général n'est pas remise en cause.

Nous tenons à souligner que cet engagement s'est révélé déterminant dans la décision prise ce jour par le Gouvernement qui conforte le régime forestier et permet d'engager la négociation anticipée du prochain contrat dans un climat constructif.

Nous recevrons, le 23 septembre prochain, les organisations syndicales de l'ONF dans le cadre de la préparation du Conseil d'administration du 25 septembre, au cours duquel ce dossier sera discuté.

Les travaux qui vont s'engager dès le mois d'octobre pour la négociation anticipée du COP sont d'une grande importance pour la forêt publique, la filière toute entière, notre établissement et ses personnels. Vous pouvez compter sur notre engagement.

Jean-Yves CAULLET

Pascal VINÉ